



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MARNE

Direction départementale
des territoires

Service Environnement
Eau – Préservation des Ressources
Cellule Procédures Environnementales

Affaire suivie par : Sandrine WEBER
sandrine.weber@marne.gouv.fr
Tél. 03 26 70 81 95
Courriel : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

Châlons-en-Champagne, le 27 mars 2019

Objet : accusé-réception du dépôt d'un complément d'une demande d'autorisation environnementale

ACCUSE – RÉCEPTION DU DÉPÔT D'UN COMPLÉMENT DE DOSSIER POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Type d'expérimentation	Demande d'autorisation environnementale
Pétitionnaire	CRISTAL UNION
Commune - adresse	Route de Châlons-en-Champagne CS 70005 51500 SILLERY
Intitulé du projet	Demande d'autorisation environnementale d'augmentation de la capacité de traitement de betteraves, d'extension des périmètres d'épandage et d'irrigation des TTCR et modifications des prescriptions d'épandage et d'irrigation des TTCR.
Type de projet	Industrie
Coordonnée du siège social	Route d'Arcis sur Aube 10700 VILLETTE SUR AUBE
N° et date de dépôt	Dossier n° AEU_51_2017_27_IND_CRISTALUNION_SILLERY transmis au guichet unique de la DDT de la Marne le 26 décembre 2017
Corpus réglementaire concerné autre que ICPE soumis à autorisation	Néant
Nom et coordonnées de la personne responsable du dossier	Nom : Mme BELLOY Téléphone : 06 17 41 09 42 Courrier électronique : ahologne@crystal-union.fr Adresse : Route de Châlons CS 70005 51500 Sillery

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-17h00
Tél. : 03 26 70 80 00

40, boulevard Anatole France – BP 60554
51022 Châlons-en-Champagne Cedex

Madame,

La Direction Départementale des Territoires (DDT) du département de la Marne atteste que le pétitionnaire précité a transmis le mercredi 27 mars 2019 un complément de dossier pour la demande d'autorisation environnementale comprenant :

- 2 exemplaires en version papier du dossier
- 2 exemplaires en version informatique du dossier

La demande d'autorisation sera instruite selon les prescriptions législatives et réglementaires en vigueur.

Je tiens à vous préciser que cet accusé-réception ne préjuge en rien de la décision sur la recevabilité de votre demande qui sera établie dans un délai maximum de quatre mois à compter de ce présent courrier.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation
Le Chef de cellule


Vincent ROGER

CRISTAL UNION
Route de Châlons-en-Champagne
CS 70005
51500 SILLERY